

Paris, le 20 septembre 2017

**Eurosic annonce la mise à disposition (i) de la note en réponse à l'offre publique alternative d'achat et d'échange simplifiée initiée par Gecina sur les actions et les obligations remboursables en actions d'Eurosic et (ii) du document présentant les informations relatives à ses caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables**

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé par Eurosic (« **Eurosic** »), conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a apposé le visa n° 17-503 en date du 19 septembre 2017 sur la note établie par Eurosic en réponse (la « **Note en Réponse** ») à l'offre publique alternative d'achat et d'échange simplifiée initiée par Gecina sur les actions et les obligations remboursables en actions d'Eurosic (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document présentant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Eurosic (le « **Document Autres Informations** ») est mis à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Eurosic ([www.eurosic.fr](http://www.eurosic.fr)). Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus sans frais au siège social d'Eurosic, 1, rue de Euler, 75008 Paris.

Pour plus d'informations sur l'Offre, se référer au communiqué de presse publié par Eurosic le 30 août 2017 lequel est disponible sur son site Internet ([www.eurosic.fr](http://www.eurosic.fr)).

---

## A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui gère un patrimoine évalué à plus de 8,1 milliards d'euros à fin juin 2017, principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

L'action Eurosic est cotée à Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

### Relations Investisseurs

EUROSIC  
Nicolas Darius  
Directeur Finances  
+33 1 45 02 24 73  
[communication@eurosic.fr](mailto:communication@eurosic.fr)

### Relations Presse

DGM Conseil  
+33 1 40 70 11 89

Pour plus d'information : [www.eurosic.fr](http://www.eurosic.fr)

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Eurosic ou Gecina, ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Eurosic ou Gecina.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'offre publique obligatoire ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat de titres d'Eurosic ou de Gecina peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Eurosic ou Gecina n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres d'Eurosic ou de Gecina aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres d'Eurosic ou de Gecina n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Eurosic ou Gecina n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Ni Eurosic, ni Gecina, ni leurs actionnaires, conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.*